

mise au point d'une nouvelle technologie pour l'exploitation des pétroles lourds et de sables pétrolifères de l'Ouest canadien figure au nombre des priorités établies par le gouvernement fédéral; il existe à cet égard un fonds commun de \$96.0 millions pour la recherche avec l'Alberta et un programme de \$16.1 millions pour l'exploitation des pétroles lourds avec la Saskatchewan.

La construction du pipeline destiné à transporter le pétrole de Sarnia à Montréal a été achevée en 1976, réduisant ainsi la dépendance du Québec à l'égard du pétrole étranger. A la fin de 1978, le pipeline amenait environ 40 000 m³/j de pétrole brut aux raffineries de la région montréalaise.

En 1978, il semblait bien que dans l'avenir la principale source de pétrole pour l'Alberta serait les sables pétrolifères et les pétroles lourds, dont l'exploitation est coûteuse. Le prix de revient pour ce pétrole sera beaucoup plus élevé que le prix à la source, qui était de \$92.76 le mètre cube au 1^{er} janvier 1978. Si l'on compare avec les prix internationaux, les prix canadiens demeurent faibles.

En vertu d'une entente avec les gouvernements provinciaux, une série de majorations a été établie pour porter le prix du pétrole à la source à \$86.48 le mètre cube en juillet 1979. Il pourrait cependant y avoir des révisions. Le 1^{er} août 1978, on a

La différence entre les importations de pétrole, évaluées à près de \$3.47 milliards en 1978, et les exportations, évaluées à \$1.57 milliard, équivaut à un déficit de près de \$1.9 milliard. Cependant, l'excédent commercial obtenu pour le gaz naturel, l'énergie électrique, les minerais radioactifs et d'autres ressources énergétiques a donné au Canada un bilan énergétique positif de près de \$1.88 milliard.

annoncé la conclusion d'une nouvelle entente entre le gouvernement fédéral et l'Alberta sur l'établissement des prix du gaz, qui prévoyait que le rapport entre les prix du gaz naturel (en BTU) et ceux du pétrole brut serait maintenu au niveau de 85% dans le centre du Canada. L'entente, qui est entrée en vigueur le 1^{er} août 1978, devait s'appliquer pendant un an, et elle a eu pour conséquence l'établissement à Toronto d'un nouveau prix de gros pour le gaz naturel, soit \$70.62 les mille mètres cubes. Après de nouvelles discussions entre les gouvernements fédéral et albertain en décembre 1978, il a été convenu que les prix du gaz naturel demeureraient dans un rapport de 85% et qu'ils seraient relevés en même temps que les deux augmentations du prix du pétrole prévues pour le 1^{er} août 1979 et le 1^{er} janvier 1980. Il a été entendu que l'Alberta fournirait une certaine quantité de gaz sur de nouveaux marchés à des prix légèrement inférieurs aux prix du marché canadien. Le principal avantage de cette mesure serait d'accroître la sécurité de l'approvisionnement énergétique du Canada, en particulier au Québec et dans les provinces Maritimes, et de réduire les sorties de dollars pour le pétrole importé.

Le prix à l'exportation de gaz naturel, qui était monté à É-US\$76.28 les mille mètres cubes le 1^{er} septembre 1977, est resté à ce niveau en 1978. En mars 1979, il a été porté à É-US\$81.20.

L'amélioration des prix a nettement favorisé les livraisons de gaz naturel. Par ailleurs, le gouvernement fédéral a fourni des fonds et des avantages fiscaux pour l'exploration dans l'Arctique, et des études ont été effectuées sur le transport éventuel du gaz de l'Arctique vers les marchés du Sud. Ces études portaient entre autres sur la possibilité d'un raccord avec le pipeline de gaz naturel de la route de l'Alaska, une demande pour la construction d'un pipeline partant des îles de l'Arctique, la participation de Petro-Canada aux travaux devant permettre d'expédier le gaz de l'Arctique sous forme liquéfiée jusqu'à la côte de l'Atlantique par navires-citernes, et l'élargissement des possibilités d'accès du Québec au gaz naturel de l'Ouest et l'extension du service jusque dans les provinces Maritimes.